

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 17 juin



Contact presse

- ARS : 06.39.25.23.30 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

- Préfecture : 06 39 69 00 31 - communication@mayotte.pref.gouv.fr

COVID-19 : Renforcement du dispositif de contact-tracing à Mayotte pour freiner l'épidémie

	Suivi des cas à Mayotte	Suivi des évacuations sanitaires Covid+ (mise à jour le 15 juin)
Nombre de cas confirmés de Covid-19 à Mayotte	2 345 (+12)	23 au total
Patients officiellement guéris (mise à jour le 17 juin)	2 066	5 rentrés à domicile
Hospitalisation de patients Covid-19	40	17
dont dans le service de médecine	26	14
dont dans le service de réanimation	10	3
Décès (depuis le début de la crise covid)	29	1

INFORMATION : Aucun nouveau cas n'a été admis en réanimation depuis le 13/06.

Contact tracing : les équipes de l'ARS, de Santé Publique France et de la CSSM mobilisées ensemble pour casser les chaînes de transmission du virus et la survenue de cas groupés de Covid-19 sur le territoire, aux côtés des médecins hospitaliers et libéraux

Dans le cadre des mesures liées à la stratégie nationale « tester, tracer et isoler », une plateforme téléphonique ARS/SPF/CSSM, est mise en place dès aujourd'hui, sous l'autorité fonctionnelle de l'ARS, pour renforcer le dispositif de contact-tracing à Mayotte.

Dès cet après-midi, 12 agents intérimaires, mis à la disposition par la CSSM, formés par l'ARS et SPF, sont opérationnels pour mener à bien cette mission de santé publique. Pour sécuriser les pratiques, les agents sont accompagnés par des superviseurs de l'ARS, garants de la méthode et soutiens utiles en cas de situation complexe.

L'appui de la CSSM arrive à point nommé, après que les équipes de l'ARS et de SPF aient été mobilisées 7j/7 depuis bientôt 4 mois. Ces dernières restent mobilisées. Des équipes mobiles de l'ARS, composées de médecins et d'infirmiers (parlant français et shimaoré) interviennent toujours sur le terrain, auprès des personnes touchées par la maladie et de leurs familles : prévention, livraison d'équipements de protection, isolement des malades...

Exemple de tracing d'un cas confirmé

Un homme de 40 ans présente **des symptômes révélateurs du Covid**. **Après une consultation au CHM ou chez le médecin libéral, le test est positif**. Le médecin (de l'ARS, ou du CHM, ou libéral) l'appelle pour lui annoncer le résultat, prescrit un arrêt de travail et le port du masque et **recense avec lui les contacts à risque au sein du foyer : la femme, trois enfants et la grand-mère de 70 ans vivent sous le même toit**. Il est demandé à la famille de se **confiner 14 jours**.

La plateforme téléphonique ARS/SPF/CSSM lance alors un **contact-tracing hors foyer** : collègues de travail, contacts amicaux et familiaux, activités de loisirs. Il s'avère que le port du masque est obligatoire dans son milieu professionnel : les risques de transmission avec ses collègues sont donc faibles. En revanche, il a déjeuné dans la cafétéria, sans son masque, avec 2 collègues, où la distance n'était pas respectée : ces 2 personnes sont donc identifiées **personnes contact à risque**.

Il est alors demandé à ces 2 personnes de **rester à leur domicile pendant 14 jours**. Les autres collègues, à risque « négligeable », pourront continuer à venir au travail en portant systématiquement leur masque et en respectant 1m de distance entre eux.